

## GARANTIES ASSURANCE CROISIERE PLUS

### BRIS D'HELICE

En cas de destruction ou de perte accidentelle de l'hélice nous remboursons le montant de la facture de réparation ou remplacement de celle-ci à l'exclusion de toute autre pièce ou main d'œuvre et ce jusqu'à concurrence de la caution contractuelle.

### CAUTION

Si la société de location vous retient la caution contractuelle (hors caution ménage) nous nous engageons à rembourser la somme retenue. Caution maximum limitée à 914 €.

### INTERRUPTION DE SEJOUR

Nous remboursons la somme versée à l'organisme de location correspondant à la période non consommée lorsque vous êtes dans l'obligation d'interrompre votre croisière pour un des motifs suivants : maladie grave, décès d'un parent proche, licenciement économique de vous-même ou de votre conjoint, destruction de votre habitation.

### CIRCULATION A BICYCLETTE

Au cours de votre séjour nous garantissons votre responsabilité civile du fait de l'utilisation de bicyclettes louées auprès d'une base nautique. La garantie est accordée sans limitation de somme pour les dommages corporels et à concurrence de 76 000 € pour les dommages matériels et immatériels.

Une franchise de 76 € est appliquée par sinistre.

### DOMMAGES CORPORELS ACCIDENTELS

Au cours de votre séjour, en cas d'accident corporel de navigation, nous vous garantissons le versement d'un capital décès ou invalidité totale de 7 600 € ou en cas d'arrêt de travail d'une indemnité journalière de 15 € pendant 3 mois maximum avec une franchise de 3 jours.

### PRISE D'EFFET

Le contrat prend effet le jour de réception du bulletin d'adhésion ci dessus, accompagné du règlement.

Une attestation vous sera adressée reprenant l'ensemble des garanties ; elle fera office de reçu.

Toute adhésion non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.

### « SPECIAL ASSURANCE CROISIERE + »

#### TARIF TTC en Euros par catégorie et par durée

<b>ASSURANCE BRIS D'HELICE INTERRUPTION DE CROISIERE RACHAT 100% CAUTION CIRCULATION A BICYCLETTE DOMMAGES CORPORELS ACCIDENTELS</b>	<b>Caution</b>	660 €	780 €	780 €	860 €	960 €	1200 €
	<b>WE et MS</b>	51,00 €	61 €	61 €	67 €	75 €	75 €
	<b>Semaine</b>	79 €	94 €	94 €	103 €	115 €	144 €
	<b>Jour suppl.</b>	11 €	13 €	13 €	15 €	16 €	21 €

Pour tout renseignement contactez-nous : AXA CENTRE FLUVIAL

20 Rue de Tourville

78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

Tél : 01 34 51 45 35

Fax : 01 34 51 41 06

[assurance@centrefluvial.com](mailto:assurance@centrefluvial.com)

Contrats collectifs numéro C0113085

REF. CLIENT :

DEMANDE D'ADHESION AUX CONTRATS

« SPECIAL ASSURANCE CROISIERE + »

NOM .....  
 PRENOM .....  
 ADRESSE .....  
 CODE POSTAL .....  
 VILLE .....  
 PAYS .....  
 BASE DE DEPART .....  
 DEPART LE .....  
 RETOUR LE .....  
 CAUTION CONTRACTUELLE .....  
 NOMBRE DE BICYCLETTES .....  
 LOUEES .....  
 MONTANT DE LA LOCATION .....  
 NOMBRE DE PASSAGERS .....  
 RIB ou No. IBAN compte .....  
 bancaire .....

### VOTRE COTISATION

.... €. X.....nombre de semaines = .....€

Fait à..... Le.....

SIGNATURE (OBLIGATOIRE)